

À PROPOS...

LE RECENSEMENT

Si votre logement fait partie de l'échantillon à recenser, un agent se présentera à votre domicile.

POUR QUOI FAIRE ?

Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les communes, **le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.**

Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population... **C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.**

QUI SONT LES AGENTS RECENSEURS ?

9 agents de la Ville qui sont tous munis d'une carte officielle (voir ci-contre).

MODE D'EMPLOI

Votre agent recenseur vous remettra des codes confidentiels de connexion pour accéder au site **www.le-recensement-et-moi.fr**. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez utiliser des questionnaires papier. Le recensement est un acte civique **OBLIGATOIRE ET GRATUIT**. Pour que les résultats soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires. La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) veille au respect de la confidentialité des données.

1 14
Agnes Arregui2 6
Karine
Jean-Baptiste3 6
Solange Morel4 6
Siham
Belgourar5 11 14
Mohamed
Zobiri-Amrani5 7 8
Ali Amrani5 10 13
Céline Guyot9
Martine
Guarras12
Melissa Leroux

 **Coordonnatrice Communale de Recensement de la population**
01 69 46 80 61
affaires-generales@sgdb91.com



Pour
consulter
la carte
des zones



#sgdb91

@villesgdb91

**VOTRE ENFANT
EST NÉ EN 2021 ?**

Inscriptions scolaires lancées depuis le 15 janvier

1^{ER} ENFANT DE LA FAMILLE SCOLARISÉ

Prenez rendez-vous avec
le service Enfance-Scolaire
au 01 69 46 80 67/78/78/79

VOUS AVEZ DÉJÀ UN ENFANT SCOLARISÉ ?

Adressez les documents
indiqués ci-dessous par
mail à [enfance-scolaire@
sgdb91.com](mailto:enfance-scolaire@sgdb91.com). Indiquez en
objet "inscription scolaire"

DOCUMENTS À FOURNIR

VOUS ÊTES LOCATAIRE OU PROPRIÉTAIRE :

- Livret de famille ou acte
de naissance des enfants
(pour les actes étrangers,
traduction en français).
- Carnet de santé de
chaque enfant à inscrire.
- Justificatif de domicile
- de 3 mois (loyer,
électricité ou gaz).
- Pièce d'identité
de chaque parent.

VOUS ÊTES HEBERGÉS :

- En plus des documents
ci-dessus,
- Une attestation sur
l'honneur de l'hébergeant.
 - Une pièce d'identité
de l'hébergeant et
document officiel au nom
et adresse du demandeur
(avis d'imposition,
attestation vitale,
attestation CAF, relevé
indemnités chômage).

TRANSPORT

Nouvelle offre de bus



“ Une nouvelle ligne de tram (T12) a fait son apparition sur le territoire essonnien depuis le 10 décembre dernier, reliant Massy-Palaiseau à Evry-Courcouronnes. C'est pourquoi, Transdev, (en échange constant avec Cœur d'Essonne Agglomération), a entièrement remis a plat le réseau de bus.

Depuis le 8 janvier 2024,
bus de jour, de nuit et même
transports à la demande
ont été réorganisés et modifiés.



Consultez la **carte
interactive avant/
après du territoire**
pour comparer et
choisir votre meil-
leure solution de
trajet en transport.

LES NOUVELLES LIGNES

Ligne 5

Dessert en interne la Croix Blanche
et remplace l'ancienne ligne 3
à partir de l'arrêt Z.I Croix Blanche.

Ligne 510

Relie la Croix Blanche
et la gare de Grigny.

Ligne 10-25

Relie la gare de Sainte-Geneviève-
des-Bois et Fleury-Mérogis,
en passant par le lycée Einstein.



Tout savoir
sur les **change-
ments opérés**
sur vos lignes.

LES MODIFICATIONS

Ligne 1

Itinéraire, arrêts et terminus
modifiés et extension des horaires.

Ligne 2

Remplace l'ancienne ligne 3, depuis
la gare de SGDB vers La Croix
Blanche, avec suppressions d'arrêts
et extension des horaires.

DM3B

Changement de terminus.

M21A

Changement de terminus,
extension des horaires.

Noctilien N131

Extension des horaires.

ET LE T12 ?

Plusieurs bus présentent désormais
une connexion avec la nouvelle
ligne de tramway T12 : **107, 108,
DM5, DM3B, M21A et M21B.**



Planifiez
vos trajets
à l'avance.
**Trouver
un itinéraire**
(Métro, bus,
tram, RER,
train, vélo...).



Cœur d'Essonne | Île-de-France Mobilités (iledefrance-mobilites.fr)

MAINTIEN À DOMICILE

Lancement de MaPrimeAdapt'

« Depuis le 1^{er} janvier 2024, une aide unique, MaPrimeAdapt', finance la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Elle vient remplacer les aides nationales pour l'adaptation du logement au vieillissement qui coexistaient. Cette aide sera distribuée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). **Objectif : simplifier les démarches et permettre un parcours usager dans un dispositif unifié.**

QUI POURRA BÉNÉFICIER DE MAPRIMEADAPT' ?

Sous conditions de ressources les profils suivants sont éligibles :

- personnes de 70 ans et plus, sans condition de GIR,
- personnes âgées de 60 à 69 ans évaluées en GIR 1 à 6,
- personnes en situation de handicap justifiant d'un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50% ou éligibles à la prestation de compensation du handicap (PCH). Pour ces personnes, **MaPrimeAdapt' sera cumulable avec la PCH aménagement logement.**

MaPrimeAdapt' concernera les propriétaires occupants ou les locataires du parc privé pour leur résidence principale sans condition d'ancienneté. Cette aide **pourra financer 50% ou 70% des travaux** en fonction des ressources du ménage.

📞 Espace France Services
 01 70 58 96 50 • france-services@sgdb91.com



Permanences

➔ AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES MÉDIAVIPPP 91
 Le 1^{er} vendredi du mois de 9h à 12h et le 3^{ème} vendredi du mois de 14h à 17h à l'Espace France Services.
 Prise de RDV : MEDIAVIPPP 01 60 78 84 20.

➔ POINT RELAIS CAF
 Espace France Services.
 Accueil aux horaires d'ouverture de la structure.

➔ ÉCRIVAIN PUBLIC
 Un jeudi sur 2 de 9h à 12h Espace France Services.
 RDV au 01 70 58 96 50.
 Tous les jeudis, de 9h à 12h, au CCAS
 Contact : 01 69 46 81 60.

➔ CIDFF
 Le mardi de 9h à 12h au CCAS sans rendez-vous.
 Le vendredi après-midi de 14h à 17h.
 RDV : maison de justice et du droit au 01 69 46 81 50.

➔ CONCILIATEUR DE JUSTICE
 Aider au règlement amiable des conflits à la maison de la justice et du droit de Cœur d'Essonne Agglomération.
 Sur RDV au 01 69 46 81 50.

➔ CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ESSONNE
 Deux mardis dans le mois de 9h à 11h30 (27 février, 12 et 26 mars).
 14, rue des douze Apôtres - 91000 Evry. Sur rendez-vous au 01 60 78 01 27.

→ Hôtel de Ville

Place Roger Perriaud

→ Mairie annexe

Rue Émile Kahn
Accueil téléphonique général
☎ 01 69 46 80 00

Lundi, mardi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h, mercredi et samedi de 9h à 12h30, jeudi de 8h45 à 12h30 et de 14h30 à 19h.

→ Cabinet du Maire

☎ 01 69 46 80 00
• le-maire@sgdb91.com

→ Communication

☎ 01 69 46 80 06
• communication@sgdb91.com

→ Service Affaires générales

☎ 01 69 46 80 00
• affaires-generales@sgdb91.com

→ Secrétariat général et Courrier

☎ 01 69 46 80 31
• mails-secretariat-general@sgdb91.com

→ Espace France Services

12 rue des Églantiers
☎ 01 70 58 96 50
• france-services@sgdb91.com

→ Régie unique

(paiement des prestations)
☎ 01 69 46 80 66
• regie@sgdb91.com

→ Service Urbanisme

☎ 01 69 46 81 90
• urbanisme@sgdb91.com

→ Service Habitat

☎ 01 69 46 80 90
• logement@sgdb91.com

→ Service Hygiène et Salubrité

☎ 01 69 46 80 00
• hygiene-salubrite@sgdb91.com

→ Service Aménagement et Développement durable

• dev-durable@sgdb91.com

→ Services Techniques

Centre Technique Municipal
Voirie-Signalisation routière, Propreté Urbaine, Bâtiments, Espaces verts

☎ 01 69 46 81 41
• centre-technique-municipal@sgdb91.com

→ Commissariat de Police Nationale

254 route de Corbeil
☎ 01 69 72 17 17
Pour toute urgence, composer le 17

→ Police Municipale

218/220 route de Corbeil
☎ 01 69 46 8001
• police-municipale@sgdb91.com

→ Service Départemental d'Incendie et de Secours

Centre de secours de Sainte-Geneviève-des-Bois/Saint-Michel
9 rue Paul Langevin
Pour toute urgence, composer le 18

Le baromètre Cartes d'identité et passeports

Période du 1^{er} février 2024 au 31 mars 2024

Faire votre passeport pour les vacances, refaire votre pièce d'identité prend du temps et il peut être urgent de venir nous voir. Ce baromètre vous donne les délais d'obtention d'un rendez-vous et les délais (indicatifs) de fabrication par la préfecture. Le meilleur moyen d'être serein quand vous effectuerez vos démarches est de prévoir à l'avance !

Prise de rendez-vous
en Mairie

45
JOURS

Fabrication
en Préfecture

30
JOURS

Délais indicatifs, sous réserve de l'évolution des rendez-vous et que le dossier ne soit pas rejeté par l'ANTS car incomplet ou non conforme.